



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PEPINIERISTE

1. Contexte du poste

Dans le cadre de ses missions de reboisement, de restauration des paysages et de protection de l'environnement, l'OBPE met en place et gère des pépinières pour produire des plants forestiers, agroforestiers, fruitiers et ornementaux destinés aux activités de terrain (reboisement, haies vives, aménagements, etc.).

Pour assurer le bon fonctionnement de ces pépinières, l'OBPE recrute un pépiniériste chargé de la production et de l'entretien des plants.

2. Titre du poste

Pépiniériste de l'OBPE.

3. Lieu d'affectation

- Commune Mukaza, Province Bujumbura
- Déplacements ponctuels possibles vers les sites de plantation.

4. Objectif du poste

Assurer la production, l'entretien et la mise à disposition de plants de qualité (forestiers, agroforestiers, fruitiers, ornementaux et bambous) en quantité suffisante et au bon moment pour les campagnes de plantation, conformément aux orientations techniques de l'OBPE.

5. Tâches et responsabilités principales

Sous la responsabilité du Chef d'antenne provinciale ou du responsable technique désigné, le pépiniériste aura pour principales tâches :

1. Préparation et gestion de la pépinière

- Préparer les planches de semis, les conteneurs/godets et le substrat (terre, compost, sable, etc.);
- Organiser l'espace de la pépinière (zones de semis, repiquage, acclimatation, stockage) selon les consignes techniques ;
- Participer à la préparation des intrants nécessaires (terreau, sacs, semences, petit matériel).

2. Production de plants

- Réaliser les semis, bouturages et repiquages selon les espèces et les techniques recommandées
- Assurer l'arrosage régulier des plants, adapté à la saison et aux besoins en eau ;
- Effectuer le désherbage, le paillage et les soins courants pour une bonne croissance ;
- Appliquer, si nécessaire et sous instruction, des traitements de base contre maladies et ravageurs, dans le respect de l'environnement.

3. Suivi de la qualité et préparation à la plantation

- Surveiller l'état sanitaire des plants (maladies, ravageurs, carences) et informer la hiérarchie en cas de problème ;
- Éliminer les plants malades ou de mauvaise qualité ;
- Sélectionner et préparer les plants pour la mise en terre (tri, comptage, conditionnement, chargement).

4. Gestion du matériel et hygiène de la pépinière

- Entretenir le matériel de pépinière (arrosoirs, pelles, houes, tuyaux, ombrières, etc.) et signaler les besoins de réparation/remplacement ;
- Veiller à la propreté générale de la pépinière (allées, points d'eau, clôtures, abords) ;
- Gérer correctement les intrants et déchets (sachets usés, emballages, etc.) en respectant les consignes de sécurité.

5. Rapportage simple

- Tenir des registres simples sur :
 - les quantités de semences reçues et utilisées ;
 - le nombre de plants produits par espèce ;
 - le nombre de plants distribués / sortis pour les plantations ;
- Informer régulièrement le responsable hiérarchique de l'état de la pépinière et des besoins (intrants, réparations, main-d'œuvre, etc.).

6. Profil minimal requis

- **Niveau d'études :**
 - Au minimum 9^e ou niveau secondaire inférieur.
- **Expérience:**
 - Expérience préalable dans une pépinière, en agriculture/foresterie ou jardinage est un atout.
- **Aptitudes et qualités :**
 - Aimer le travail en plein air et le travail manuel ;
 - Bonne condition physique ;
 - Sens de l'organisation, propreté, soin du matériel ;
 - Ponctualité, honnêteté, respect des consignes et de la hiérarchie.

7. Type de contrat et supervision

Dispositions prévues dans les statuts du personnel de l'OBPE.

8. Modalités de dépôt des candidatures

- Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à soumettre un dossier de candidature comprenant - une lettre de motivation adressée à Monsieur/Madame le/la Directeur(trice) Général(e) de l'OBPE, précisant la pépinière visée
 - Un curriculum vitae (CV) simple ;
 - Une copie du dernier diplôme obtenu (ou attestation de niveau d'études) ;
1. Une copie de la carte d'identité ;
 2. Tout autre document jugé utile par le/la candidat(e).

Le dossier complet doit être déposé sous pli fermé portant la mention : « *Candidature au poste de Pépiniériste* » à l'adresse suivante : Secrétariat de la Direction Général de l'OBPE à Gitega, Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe au plus tard le 15/07/2026 à 15h00.

9. Modalités de sélection

La sélection des pépiniéristes se fera en deux étapes :

9.1. Présélection sur dossier

Une commission, désignée par l'OBPE ou l'antenne provinciale, procédera à :

- La vérification de la complétude et de la conformité des dossiers (pièces demandées, respect de la date limite) ;
- La vérification du respect des critères minimaux ;
- L'appréciation de l'expérience éventuelle dans des activités de pépinière, agriculture, foresterie ou jardinage.

Une liste restreinte de candidats présélectionnés sera établie. Seuls ces candidats seront contactés pour la suite.

9.2. Entretien et/ou test pratique

Les candidats présélectionnés seront invités à :

1. Un entretien oral simplifié, visant à évaluer :
 - La motivation pour le poste ;
 - La compréhension des tâches de pépiniériste ;
 - Le sérieux, la ponctualité, la capacité à suivre des consignes ;
 - La disponibilité à travailler en plein air et parfois le week-end en saison de pointe.
2. Un petit test pratique portant, par exemple, sur :
 - La préparation de terreau ou de sacs de semis ;
 - Le remplissage de godets, le repiquage de jeunes plants ;
 - L'arrosage correct d'une planche de semis.

9.3. Décision finale

- La commission de sélection analysera les résultats de l'entretien et, le cas échéant, du test pratique pour classer les candidat(e)s ;
- La décision finale de recrutement sera prise par le Directeur Général de l'OBPE
- Seul le candidat retenu sera contacté officiellement ;
- L'OBPE se réserve le droit de ne retenir aucune candidature si les profils ne répondent pas aux attentes.

Fait à Gitega, le 24/Juin/ 2026

Le Directeur Général de l'OBPE

Ir HATUNGIMANA Berchmans

